

Antenne des Côtes d'Armor

Déclaration préalable du Sgen-CFDT

Monsieur le représentant du Préfet*, Madame la Vice-Présidente du Conseil Départemental, Monsieur le Directeur Académique, mesdames, messieurs les membres du Conseil

Nous avons eu l'explication, mais nous regrettons tout de même l'absence de Monsieur le Préfet. Déjà le 20 janvier dernier, malgré le RDV fixé, ni lui ni un·e représentant·e de la préfecture n'a reçu l'intersyndicale qui venait demander un accompagnement effectif des élèves en situation de handicap, bis repetita aujourd'hui, il ne préside pas en personne ce CDEN. Nous espérons que les questions scolaires restent une priorité pour lui.

Notre déclaration comportera 6 points

1. Tout d'abord ce CDEN suit le CDEN « par courriel » d'avril 2020, il y a bientôt un an. Refuser malgré la demande de tenir la seule instance où pourraient dialoguer tous les partenaires de l'Ecole, montre la valeur que les représentants de l'État et du département accordent au dialogue social. L'absence de dialogue institutionnel entre élus, parents, associations complémentaires de l'école publique et représentants des personnels pose problème, nous vous demandons de revoir vos choix pour l'avenir. Des CHS-CT ont été tenus par la direction académique, mais ces instances, CDEN et CHS-CT ont des rôles différents et vous le savez bien.

2. Nous vous demandons un point de situation le plus complet possible sur la situation sanitaire aujourd'hui dans notre département de la maternelle au lycée... Nous aurions du mal à comprendre que vous ne l'ayez pas prévu.

Parmi toutes les questions qui se posent, nous aimerions entre autres des réponses à celles-ci :

- dès la rentrée Monsieur le Ministre annonçait des masques permettant aux jeunes élèves de voir les lèvres de leurs enseignant·es, arriveront-ils avant les vacances d'été ?

- en avril 2020 dans notre déclaration, nous vous demandions une campagne de tests pour améliorer la sécurité sanitaire des élèves et des personnels, des annonces sont faites désormais, quand passera-t-on à la mise en œuvre dans les Côtes d'Armor ?
- parmi les personnels de l'éducation nationale certain·es sont vulnérables, et donc prioritaire pour une vaccination, pouvez-vous nous dire où nous en sommes ?

En lien avec cette dernière question, nous avons entendu dire que les contractuels enseignant·es du premier degré et assistant·es d'éducation recruté·es dans cette période de crise sanitaire ne verraient pas leur contrat prolongé après ces vacances d'hiver. Est-ce sérieusement le choix qui est fait ?

3. Nous souhaitons aussi intervenir sur une question conjoncturelle, l'épisode de neige et de verglas de la semaine dernière. Son traitement a été symptomatique des cafouillages qui mettent en danger les personnels, les élèves et leurs parents.

Les propos de la Préfecture dans la presse samedi matin sont indécents, je cite : « On est sur une logique de ne pas fermer les écoles depuis le début de la semaine. Il n'y a eu aucune difficulté. »

Quelle méconnaissance des réalités ! Rien que sur Saint-Brieuc une directrice a glissé sur le verglas et sa tête a heurté le sol, un directeur a mis sa voiture au fossé. Certes les familles habitent à côté de l'école, mais sortir de chez soi était dangereux, et les personnels sont loin de travailler tous à proximité. La seule chose que vous obtenez en agissant ainsi c'est de la défiance ! Un employeur doit protéger ses personnels, l'État employeur devrait montrer l'exemple, en l'espèce nous étions loin du compte.

4. Le décalage entre les discours ministériel de Mme Cluzel, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des Personnes handicapées et les difficultés pour être reçus en intersyndicale par Monsieur le Préfet à propos des nombreux enfants en situation de handicap non accompagnés montre que la communication politique et la mise en œuvre par les autorités locales ont d'énormes marges de progrès.

Le Président Macron veut voir les mesures décidées mise en œuvre dans les départements, nous vous disons « Chiche monsieur le Préfet, monsieur le Directeur académique ! »

5. La carte scolaire premier degré mériterait de longs développements, nous choisissons de faire ressortir un point également lié à la politique départementale de l'inclusion scolaire. Nous n'avons pas été entendu en Comité Technique, nous pensons utile et important d'y revenir lors de ce CDEN. Le nombre d'élèves en attente de places en ULIS dans le premier degré dans le secteur de Dinan est important. La politique de l'autruche sur les réalités génère de la

souffrance : souffrance des élèves concernés et parfois aussi de leurs camarades, souffrance de leurs familles et des personnels. Sauf à remettre en cause les compétences de la MDPH, mais aussi à transgresser la loi, lorsqu'une notification est délivrée, elle doit être mise en œuvre. Les personnels convaincus des vertus de l'inclusion mise en œuvre dans de bonnes conditions perdent toute confiance dans les autorités quand les choix que vous faites les laissent démunis et en difficulté pour exercer leur métier, pour remplir toutes leurs missions auprès de tous leurs élèves. Vous générez ainsi des risques psycho-sociaux.

6 Pour aborder la préparation de la rentrée dans le second degré nous prendrons l'entrée du « décrochage scolaire ». Dans la récente synthèse régionale sur l'année 2019-2020, la part des jeunes en difficulté de lecture met en évidence en rouge la situation des Côtes d'Armor : la région, donc l'académie, a un meilleur score que le score national, 3 départements sur 4 y contribuent, mais les difficultés en lecture des jeunes concernés dans les Côtes d'Armor sont au-dessus de la moyenne nationale.

Déjà l'an passé notre département perdait des moyens au regard de l'évolution des effectifs, cette politique se poursuit cette année. Pensez-vous Monsieur le Directeur académique que cette méthode va porter ses fruits pour la réussite de nos élèves ?

Merci de votre écoute en souhaitant qu'elle débouchera sur des réponses et... des actes concrets.

** pour des raisons techniques, problème de son au-début, chevalet illisible de loin, ce n'est qu'en cours de séance, après les différentes déclarations, qu'il a été clair, que Monsieur le Sous-Préfet de Dinan présidait cette séance*